

DOCUMENT FINAL : MESSAGES CLÉS DES RESPONSABLES DES RÉFUGIÉ(E)S LORS DU GRF 2023

FORUM VIRTUEL DES RÉFUGIÉ(E)S

ORGANISÉ PAR LE RÉSEAU MONDIAL DES RÉFUGIÉ(E)S

4 DÉCEMBRE 2023

Le Forum Mondial sur les réfugié(e)s 2023 s'est déroulé dans un contexte préoccupant. Depuis le dernier Forum Mondial des réfugié(e)s en 2019, les taux de déplacement forcé n'ont fait qu'empirer. En octobre 2023, le HCR a annoncé qu'il y avait plus de 114 millions de personnes déplacées dans le monde, soit deux fois plus que lors des cinq dernières années, en raison de conflits et de violations des droits humains. Le nombre de réfugié(e)s fuyant des persécutions individuelles reste toutefois marginal, ce qui a poussé certains pays donateurs à remettre en question la validité de la Convention sur les réfugié(e)s. De nombreux pays d'accueil de réfugié(e)s remettent de plus en plus en question le principe de non-refoulement, notamment en raison de l'érosion du partage des responsabilités internationales en matière de soutien aux réfugié(e)s et aux communautés d'accueil. Les déplacements prolongés à travers le monde, qui placent les réfugié(e)s dans des situations de vide juridique, ainsi que les conflits plus récents comme la guerre en Ukraine, les conflits au Soudan, en République démocratique du Congo et au Myanmar, les sécheresses, les inondations et l'insécurité en Somalie, la crise humanitaire prolongée en Afghanistan et en Syrie, ainsi que la récente reprise de la violence dans le territoire palestinien occupé, sont parmi les principales raisons qui expliquent l'aggravation des déplacements massifs de population.

L'augmentation constante du nombre de réfugié(e)s et de situations de déplacement prolongé dépasse les capacités actuelles de résolution, et le partage des responsabilités entre les pays se détériore progressivement. Les pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire ainsi que les pays voisins continuent d'accueillir environ 75 % de la population réfugiée, ce qui entraîne des inégalités persistantes. -Les États donateurs continuent de chercher à sécuriser et à externaliser les politiques migratoires en déléguant certaines de leurs responsabilités envers les réfugié(e)s vers les « pays du Sud ». Ils concluent des accords humanitaires et d'autres accords avec des pays tiers, allant ainsi à l'encontre de leurs engagements actuels. Parallèlement, la pandémie de COVID-19 a donné aux États la possibilité de fermer leurs frontières, ce qui va à l'encontre de leurs obligations internationales. Ces mesures prises pendant la période de COVID ont persisté bien après la fin de la pandémie dans de nombreux cas, et elles continuent d'aggraver les retards dans les procédures de régularisation et d'asile.

Au cours du Forum Mondial des réfugié(e)s, les membres du réseau pourront appeler les États et les autres parties prenantes à :

- Dépasser le cadre des approches ad hoc, étendre et systématiser la participation significative des réfugié(e)s. Les parties prenantes peuvent soutenir cet objectif en (1) signant l'Engagement multipartite pour une participation significative des réfugié(e)s, (2) en rejoignant la Coalition multipartite pour une participation significative des réfugié(e)s, (3) et en obtenant un statut d'observateur pour les réfugié(e)s au sein du Comité exécutif (EXCOM) du HCR, similaire à celui accordé aux ONG.
- Accroître la qualité et la durabilité du financement direct des organisations et initiatives dirigées par des réfugié(e)s afin de promouvoir l'autonomie des réfugié(e)s et de faire progresser les partenariats équitables, ainsi que de garantir l'inclusion des réfugié(e)s et de leurs organisations et initiatives dans le cadre plus large de la localisation de l'aide et du développement. Ces efforts doivent s'étendre aux organisations et initiatives dirigées par des réfugié(e)s dans toute leur diversité, y compris les organisations dirigées par des femmes, des personnes LGBTQIA+ et des personnes en situation de handicap.
- Établir de nouvelles voies de régularisation du statut des migrant(e)s dans les pays d'asile, en les distinguant clairement de l'intégration locale qui est considérée comme une solution durable. Les réfugié(e)s ne doivent pas être abandonné(e)s dans des situations prolongées de vide juridique. De plus, s'il y a lieu, les mesures devraient dépasser les cadres juridiques existants afin que les réfugié(e)s et les demandeurs et demandeuses d'asile puissent pleinement accéder à leurs droits politiques, sociaux et économiques dans le cadre plus large de la consolidation de la paix, des retours sûrs et dignes, ainsi que de l'intégration locale.
- Mettre fin à la détention des demandeurs et demandeuses d'asile, à l'externalisation des obligations en matière d'asile et aux retours forcés. Ces pratiques sont illégales, constituent une violation des droits humains des réfugié(e)s et de la Convention sur les réfugié(e)s de 1951 relative au statut des réfugié(e)s, ainsi qu'une violation du principe de non-refoulement. Les études et les preuves de l'efficacité de la sécurisation pour endiguer les mouvements de migrant(e)s sont mitigées. Il convient de s'interroger sur le coût financier et politique de ces politiques. La participation des réfugié(e)s offre une alternative rentable et respectueuse des droits humains.
- Examiner et mettre en œuvre des changements dans les restrictions existantes sur la mobilité nationale et internationale qui entravent l'autosuffisance des réfugié(e)s. Les restrictions imposées aux déplacements nationaux et internationaux entravent la mobilité des réfugié(e)s. La suppression ou l'assouplissement de ces restrictions permettra aux réfugié(e)s d'accéder à un plus large éventail de possibilités d'emploi leur permettant de devenir autosuffisants.
- Garantir des investissements prévisibles et durables dans les pays accueillant des réfugié(e)s afin
 de permettre l'accès aux droits sociaux et économiques fondamentaux pour les réfugié(e)s et les
 communautés d'accueil dans toute leur diversité dans un cadre plus large d'intégration locale, y
 compris l'accès aux services de santé, à l'éducation (notamment l'enseignement supérieur et
 professionnel), à l'emploi, au logement, à l'aide humanitaire, à la technologie numérique et à la
 protection sociale, entre autres services.

Remarques:

Les messages clés ci-dessus ont été élaborés dans le cadre d'un processus de consultation impliquant des représentant(e)s des six sections régionales du réseau mondial des réfugié(e)s (Afrique, Asie, Europe, Amérique latine, Moyen-Orient et Afrique du Nord, et Amérique du Nord), et d'un forum virtuel des réfugié(e)s organisé le 4 décembre qui a rassemblé plus de 50 représentant(e)s de réfugié(e)s pour élaborer et formuler les messages clés des réfugié(e)s pour le Forum Mondial des réfugié(e)s. Ces messages clés ont été partagés par les représentant(e)s de la délégation du Réseau mondial des réfugié(e)s avec les principales parties prenantes dans divers espaces lors du deuxième Forum mondial sur les réfugié(e)s qui s'est tenu à Genève du 13 au 15 décembre 2023.